

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Conforme à 1907/2006 ANNEXE II 2015/830 et 1272/2008

(Toutes les références aux règlements et directives communautaires sont abrégées avec le terme numérique seulement)

Date de compilation 2018-12-06

Date de mise à jour 2015-10-22

Numéro de version 2.0

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial 504 D

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Agents de nettoyage

### 1.1. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise Van Damme NV-SA  
Maalbeekstraat 4  
8790 Waregem  
België  
Telefoonnummer +32 56 60 30 61  
E-mailadres [info@vandamme.eu](mailto:info@vandamme.eu)  
Website [www.vandamme.eu](http://www.vandamme.eu)

### 1.3. Numéro d'appel d'urgence

Cas urgents: appeler le 112, demander des renseignements sur le poison.

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Corrosif (catégorie 1A), H314

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Mentions de mise en garde

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310

Appeler immédiatement un médecin

P501

Éliminer le contenu et le conteneur dans installation agréée de gestion des déchets

### Informations additionnelles sur les dangers

Contient: HYDROXYDE DE POTASSIUM

### 2.3. Autres dangers

Aucune indication.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Notez que le tableau indique les dangers connus pour la forme pure des ingrédients. Ces risques sont réduits ou éliminés lorsqu'ils sont mélangés ou dilués, cf Article 16d.

Composant	Classification	Concentration
<b>HYDROXYDE DE POTASSIUM</b>		
N° CAS: 1310-58-3 N° CE: 215-181-3 Index n°: 019-002-00-8 REACH: 01-2119487136-33	Met Corr 1, Acute Tox <i>4oral</i> , Skin Corr 1A; H290, H302, H314	5 - 10 %
<b>MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ</b>		
N° CAS: 10213-79-3 N° CE: 229-912-9	Met Corr 1, Skin Corr 1B, STOT SE <i>3resp</i> ; H290, H314, H335	1 - 5 %
<b>ACIDE DECYL-PHOSPHORIQUE ESTER, SEL DE POTASSIUM</b>		
N° CAS: 68427-32-7 N° CE: 270-390-7	Eye Irrit 2; H319	1 - 5 %
<b>ÉTHOXYLATE D'ALCOOL</b>		
N° CAS: 160875-66-1 N° CE: 605-233-7	Acute Tox <i>4oral</i> , Eye Dam 1; H302, H318	1 - 3 %
<b>OXIRANE, 2-MÉTHYL-, POLYMÉRISÉ AVEC L'OXIRANE, MONO (2-PROPYLHEPTYLE) ÉTHER</b>		
N° CAS: 166736-08-9 N° CE: 605-450-7 REACH: 02-2119630747-33	Acute Tox <i>4oral</i> , Eye Dam 1; H302, H318	1 - 2 %

Les explications de la classification et de l'étiquetage des ingrédients sont données dans la section 16e. Les abréviations officielles sont écrites en caractères normaux. Les spécifications et/ou compléments utilisés dans le calcul des risques du mélange sont indiqués en italique, voir section 16b.

Contenu conformément à 648/2004.

<5% Agents de surface non ioniques.

<5% Phosphonates.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Général

N'essayez jamais de donner à une personne inconsciente du liquide ou autre, via bouche.

À la moindre suspicion de symptômes persistants, contactez le médecin.

#### En respirant

Rincer le nez et la bouche à l'eau claire. Laisser la personne se reposer à l'air frais et contacter un médecin si les symptômes persistent.

#### En contact avec les yeux

Si possible enlevez immédiatement les éventuelles lentilles de contact.

Rincez immédiatement avec de l'eau tiède les yeux grands ouverts pendant 15-20; Contactez le médecin immédiatement.

Important! Pendant le transport à l'hôpital(chez l'oculiste) rincez les yeux.

#### En contact avec la peau

Lavez vous avec une grande quantité d'eau et contactez le médecin.

Enlevez les vêtements tâchés.

#### En cas de consommation

Rincez la bouche soigneusement avec beaucoup de l'eau et crachez-la. Buvez après au moins moitié litre d'eau et contactez le médecin. Ne provoquez pas le vomissement.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Général

Des brûlures chimiques peuvent se produire.

#### En respirant

Peut causer une toux et des brûlures dans le nez et la gorge en cas d'inhalation, et des difficultés respiratoires lors de concentrations élevées.

#### En contact avec les yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

#### En contact avec la peau

Des brûlures de la peau à guérison lente peuvent se produire.

#### En cas de consommation

L'ingestion a un effet corrosif dans la cavité buccale et le pharynx, cause des nausées et des douleurs abdominales.

L'ingestion peut causer de l'inconfort ou la détérioration de l'état général.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Lors de tout contact avec un médecin, assurez-vous d'avoir cette fiche de données de sécurité à portée de main.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Extinction avec brouillard d'eau, poudre, dioxyde de carbone ou mousse résistante aux alcools.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produit non inflammable.

Des gaz corrosifs peuvent se propager en cas d'incendie ou d'échauffement excessif.

Observez que l'eau d'extinction peut être corrosive.

Empêcher l'eau utilisée pour l'extinction d'incendie d'atteindre les drains. L'eau d'extinction d'incendie doit être gérée conformément aux réglementations en vigueur.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utilisez des vêtements de protection contre les substances corrosives en cas d'incendie.

En cas d'incendie utilisez un masque contenant de l'air pur.

Contenir et recueillir l'eau d'extinction.

Refroidir à l'eau les conteneurs fermés qui ont été exposés au feu.

Déplacer les récipients des lieux de l'incendie si cela peut se produire sans risque.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les personnes non autorisées ou non protégées doivent se tenir à une distance sécuritaire.

N'inspirez pas les vapeurs et évitez le contact avec la peau, les yeux et les vêtements en cas d'assainissement.

Utilisez l'équipement de sécurité recommandé, voir la section 8.

Attention au risque de glissade en cas de fuites / déversements.

Veiller à une bonne ventilation.

Costume de protection chimique utilisé en cas de sauvetage et d'assainissement.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter les rejets dans les égouts, le sol ou les cours d'eau.

Construisez des renforts autour des rejets de manière que ceux-ci ne se déversent dans les rigoles ou dans la terre.

Contactez les autorités compétentes en cas de rejets accidentels.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour neutraliser le rejet, contactez le service de sauvetage. Montrez cette fiche de Données de sécurité.

Absorber le liquide avec un agent d'absorption inerte comme par ex: Vermiculite, collectez le matériel et envoyez-le dans un lieu approprié pour les déchets.

Laver abondamment à l'eau.

Les résidus après l'assainissement doivent être manipulés comme déchets dangereux. Présenter cette fiche de données de sécurité.

Assurer une bonne aération après la décontamination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 8 pour la protection individuelle. Consulter la section 13 pour les conditions d'élimination.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être suivies.

Travaillez pour prévenir les pertes. Si les pertes surgissent, remédier tout de suite selon les instructions section 6 de cette fiche de Données de sécurité.

Inhalez pas les vapeurs et évitez le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Utilisez l'équipement de sécurité recommandé, voir la section 8.

Doit être manipulé dans un local avec standard moderne de ventilation.

Ne pas manger, boire ou fumer dans des locaux où ce produit est déposé.

Enlever les vêtements de travail et les équipements de protection avant les repas.

Se laver les mains après avoir manipulé le produit.

Enlevez les vêtements tâchés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le produit doit être conservé pour éviter les risques sur la santé et l'environnement. Évitez le contact avec les humains et les animaux et ne libérez pas le produit dans un milieu sensible.

Toujours utiliser des paquets scellés et clairement étiquetés.

À conserver dans son emballage d'origine bien fermé.

Conservez-le dans un espace fermé bien ventilé.

Conserver dans un endroit sec et frais (à l'abri du gel, sans excéder 30°C).

Le paquet doit être tenu dans des auges en plastique pour prévenir les dégâts de corrosion en cas de pertes.

Ne pas stocker à proximité de matières incompatibles (voir section 10.5).

### 7.3. Utilisations finales particulières

Voir utilisations identifiées de la Section 1.2.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales

#### HYDROXYDE DE POTASSIUM

##### France

Limite d'exposition au plafond(C) 2 mg/m<sup>3</sup>

##### DNEL

#### HYDROXYDE DE POTASSIUM

	Type d'exposition	Voie d'exposition	Valeur
Travailleurs	chronique local	Inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs	chronique local	Inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>

##### PNEC

Aucune donnée disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Les méthodes de travail doivent être choisies pour minimiser le contact avec la peau.

Pour prévenir les risques professionnels, les risques pour la santé de ce produit ou des ingrédients doivent être pris en compte (voir sections 2, 3 et 11), conformément aux directives européennes 89/391 et 98/24 et à la juridiction nationale sur les risques professionnels.

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Doit être manipulé dans un local avec standard moderne de ventilation.

Une douche d'urgence et le rinçage des yeux doivent se faire sur le lieu du travail.

#### Protection des yeux/du visage

Utilisez de verres de sécurité, de lunettes de protection ou d'un écran facial.

#### Protection de la peau

Protégez les parties de peau qui peuvent venir en contact avec ce produit.

Utiliser des gants de protection qui répondent à la norme EN374 s'il y a un risque de contact direct.

Utilisez des gants de protection en caoutchouc butyle, Viton ou caoutchouc fluoré, ou demandez les conseils d'un expert en médecine du travail sur les matériaux appropriés. Montrez cette fiche de données de sécurité.

Utiliser des vêtements protecteurs complets appropriés.

#### Protection respiratoire

Utilisez une protection appropriée pour la respiration en cas d'une ventilation insuffisante.

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le travail avec le produit doit être fait de telle manière que le produit ne puisse pas s'échapper dans les égouts, les cours d'eau, le sol et l'air.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect		Forme: liquide. Couleur: jaunâtre.
b) odeur		Non spécifié
c) Seuil olfactif		Non spécifié
d) pH	13 - 14	
e) Point de fusion/point de congélation		Non spécifié
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		Non spécifié
g) Point d'éclair		Non spécifié
h) Taux d'évaporation		Non spécifié
i) Inflammabilité (solide, gaz)		Non applicable
j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité		Non spécifié
k) Pression de vapeur		Non spécifié
l) Densité de vapeur		Non spécifié
m) Densité relative		1,000 kg/L

n) Solubilité	Solubilité dans l'eau: Soluble
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	Non spécifié
q) Température de décomposition	Non spécifié
r) Viscosité	Non spécifié
s) Propriétés explosives	Non applicable
t) Propriétés comburantes	Non applicable

## 9.2. Autres informations

Information non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit ne contient aucune substance qui peut provoquer des réactions dangereuses lors d'une manipulation et des conditions d'utilisation normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment aux acides lors de la production de chaleur.

Réagit avec certains métaux au cours du développement du gaz hydrogène inflammable et explosif.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter le gel.

Protéger de la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec les acides.

Éviter le contact avec le métal.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Émet de l'hydrogène au contact de certains métaux.

En cas d'incendie, des gaz corrosifs peuvent se former.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le risque principal de ce produit sont ses propriétés corrosives.

L'ingestion peut provoquer des brûlures dans la bouche et la gorge, des nausées et des vomissements, ainsi que des lésions avec une condition générale grave (choc).

#### Toxicité aiguë

Le produit n'est pas classé comme toxique aigu.

#### HYDROXYDE DE POTASSIUM

LD50 Rat 24h: 333 mg/kg Oralement

#### MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

LD50 Rat 24h: 1504 - 1720 mg/kg Oralement

#### ÉTHOXYLATE D'ALCOOL

LD50 Rat 24h: 200 - 2000 mg/kg Oralement

#### OXIRANE, 2-MÉTHYL-, POLYMÉRISÉ AVEC L'OXIRANE, MONO (2-PROPYLHEPTYLE) ÉTHER

LD50 Rat 24h: 300 - 2000 mg/kg Oralement

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est corrosif.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le produit ne contient aucune substance allergène connue.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun effet mutagène n'a été signalé pour les substances de ce mélange.

#### Cancérogénicité

Aucun effet cancérogène n'a été signalé pour les substances de ce produit.

#### Toxicité pour la reproduction

Aucun effet toxique pour la reproduction n'a été rapporté pour les substances de ce mélange.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Des irritations ou des brûlures dans la bouche, la gorge et / ou les voies respiratoires peuvent se produire en cas d'inhalation ou d'ingestion.

Les critères de classification ne peuvent pas être considérés comme remplis sur la base des données disponibles.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucun risque connu lors d'une exposition répétée.

## Danger par aspiration

Le produit n'est pas classé comme étant toxique pour l'aspiration.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Le produit ne doit pas être étiqueté comme dangereux pour l'environnement. Cependant, il n'est pas inconcevable que des déversements majeurs ou bien des déversements mineurs récurrents puissent avoir un effet nocif sur l'environnement.

Empêcher les déversements dans la terre, l'eau et les égouts.

### HYDROXYDE DE POTASSIUM

EC50 Daphnie (*Daphnia magna*) 48 h: 40 - 240 mg/l

LC50 Poisson 96h: 125 mg/l

LC50 La gambusie (*Gambusia affinis*) 96h: 80 mg/kg

### MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ

EC50 Daphnie (*Daphnia magna*) 96 h: 247 mg/l

LC50 La gambusie (*Gambusia affinis*) 96h: > 2320 mg/l

### ÉTHOXYLATE D'ALCOOL

LC50 Daphnie (*Daphnia magna*) 48h: 10 - 100 mg/L

IC50 Algues 72h: 1 - 10 mg/L

LC50 Le poisson zèbre (*Brachydanio rerio*) 96h: 10 - 100 mg/L

ErC50 Algues 72h: 10 - 100 mg/L

### OXIRANE, 2-MÉTHYL-, POLYMÉRISÉ AVEC L'OXIRANE, MONO (2-PROPYLHEPTYLE) ÉTHER

EC50 Daphnie (*Daphnia magna*) 48 h: 1 - 10 mg/L

LC50 Le poisson zèbre (*Brachydanio rerio*) 96h: 10 - 100 mg/L

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface dans ce produit respectent les critères de biodégradabilité conformément au règlement 648/2004.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données sur la bioaccumulation non disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Données sur la mobilité dans la nature non disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun rapport de sécurité chimique n'a été réalisé.

### 12.6. Autres effets néfastes

Le produit est alcalin et peut élever le pH localement lors d'émissions dans l'eau.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Manipulation des déchets pour le produit

Le produit est corrosif et ses résidus doivent être considérés dangereux sinon neutralisés.

Les emballages qui ne sont pas complètement vidés peuvent contenir des résidus de substances dangereuses et doivent donc être manipulés comme des déchets dangereux, tel que défini ci-dessus. Les emballages complètement vides peuvent être recyclés.

Empêcher le déversement dans les égouts.

Respecter les réglementations locales.

Cf. aussi les réglementations nationales sur les déchets.

#### Classification selon 2008/98

Code déchets recommandé:

20 01 29 Détergents contenant des substances dangereuses

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Sauf indication contraire, l'information s'applique à tous les modes de transport en vertu du Règlement type de l'ONU, à savoir, ADR (route), RID (rail), ADN (voies de navigation intérieures), IMDG (transport maritime), l'OACI (IATA) (transport aérien).

### 14.1. Numéro ONU

3267

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM, MÉTASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATÉ)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### Classe

8: Matières corrosives

#### Code de classification

C7: Matières corrosives sans risque subsidiaire: Matières de caractère basique: Organiques, liquids

## Risque subsidiaire (IMDG)

Aucun risque secondaire selon IMDG

## Étiquettes



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Restrictions de tunnel

Catégorie de tunnel: E

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### 14.8 Autres informations de transport

Catégorie de transport: 2; Quantité totale maximale par unité de transport 333 kg ou litres

Catégorie d'arrimage B (IMDG)

Procédures d'urgence (EmS) INCENDIE (IMDG) F-A

Procédures d'urgence (EmS) en cas de DÉVERSEMENT (IMDG) S-B

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune indication.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation et rapport de sûreté des produits chimiques conforme à 1907/2006 Annexe I n'a pas été réalisé.

## SECTION 16: Autres informations

### 16a. Notamment dans le cas d'une fiche révisée de données de sécurité, où des modifications ont été apportées à la version précédente de la fiche

#### Révision de ce document

Versions antérieures

2015-10-22 Modifications dans la section 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 13.

### 16b. Notamment dans la signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Les textes complets pour la classe de danger et le code de catégorie sont mentionnés dans l'article 3

Met Corr 1	Peut être corrosif pour les métaux (Catégorie 1)
Acute Tox 4oral	Toxicité aiguë (oral catégorie 4)
Skin Corr 1A	Corrosif (catégorie 1A)
Skin Corr 1B	Corrosif (Catégorie 1B)
STOT SE 3resp	Toxicité spécifique pour certains organes - exposition unique; Peut causer une irritation des voies respiratoires (Catégorie 3 resp)
Eye Irrit 2	Irritant pour les yeux (Catégorie 2)
Eye Dam 1	Effets oculaires irréversibles (Catégorie 1)

#### Explication des abréviations de l'article 14

ADR Accord européen pour le transport routier international des marchandises dangereuses.

RID Règlements concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG Le code IMDG (International Maritime Dangerous Goods Code)

ICAO Organisation de l'aviation civile internationale, OACI (International Civil Aviation Organization ICAO, 999 University Street, Montreal, Quebec H3C 5H7, Canada)

IATA Association internationale du transport aérien

Code de restriction de tunnel : E - Passage interdit dans les tunnels de catégorie E

Catégorie de transport: 2; Quantité totale maximale par unité de transport 333 kg ou litres

### 16c. Notamment dans les principales références bibliographiques et sources de données

#### Sources des données

Les données primaires pour le calcul des risques a été de préférence extrait de la liste de classification européenne officielle, 1272/2008 Annexe I, mise à jour 2018-12-06.

Lorsque de telles données faisaient défaut, une documentation de seconde main sur laquelle cette classification officielle est basée a été utilisée, par exemple, IUCLID (International Uniform Chemical Information Database). En troisième main,

l'information provenant de fournisseurs chimiques de réputation internationale a été utilisée, et en quatrième main d'autres informations disponibles, par exemple les fiches de données de sécurité provenant d'autres fournisseurs ou des informations provenant d'associations à but non lucratif, la fiabilité de la source ayant été jugée par un expert. Si, malgré cela, aucune information fiable n'a été trouvée, les risques sont évalués en fonction de l'opinion d'experts sur la base des propriétés connues de substances similaires et conformément aux principes de 1907/2006 et 1272/2008.

**Les textes complets des règlements sont mentionnés dans la présente fiche de données de sécurité**

- 1907/2006 RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- 2015/830 RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- 1272/2008 RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006
- 648/2004 RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents
- 2008/98 DIRECTIVE 2008/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives

**16d. Notamment dans les méthodes utilisées afin d'évaluer les données visées 1272/2008 Article 9 pour les besoins de la classification**

Le calcul des risques de ce mélange a été réalisé sous forme d'évaluation par l'application d'une détermination par valeur probante confiée au jugement d'un expert, conformément à 1272/2008 Annexe I, en tenant compte de toutes les informations disponibles ayant une incidence sur la détermination des dangers présentés par le mélange, et conformément à 1907/2006 Annexe XI.

**16e. Liste des mentions de danger et/ou conseils de prudence pertinents**

**Texte complet pour l'indication des risques, mentionné dans la section 3**

H290 Peut être corrosif pour les métaux

H302 Nocif en cas d'ingestion

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H335 Peut irriter les voies respiratoires

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H318 Provoque de graves lésions des yeux

**16f. Destinée aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement**

**Avertissement pour une utilisation incorrecte**

Ce produit peut provoquer de graves lésions s'il n'est pas correctement utilisé. Lisez attentivement l'information dans la fiche de données de sécurité et autres informations concernant les risques. En cas d'utilisation professionnelle le patron est responsable que l'équipe soit consciente des risques.

**Autres informations pertinentes**